

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	<b>dossier n° PC05754023P0017</b>
<b>Commune de PHALSBOURG</b> 	date de dépôt : 06/10/2023 demandeur : Monsieur BARIZY Jean François pour : construction d'une maison individuelle adresse terrain : SANKT JOHANNES KAPELLE 57370 Phalsbourg

**ARRÊTE**  
accordant un permis de construire  
au nom de la commune de PHALSBOURG

**Le Maire de PHALSBOURG,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 06/10/2023 par Monsieur BARIZY Jean François demeurant 44 Rue de Bitche 57370 Phalsbourg ;

Vu l'objet de la demande : **construction d'une maison** sur un terrain situé SANKT JOHANNES KAPELLE 57370 Phalsbourg pour une surface de plancher créée de 276 m².

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/07/2008, modifié et révisé le 11/02/2013, le 07/06/2022

Vu la zone UC2 du P.L.U.;

Vu le code de l'environnement et son article D 563-8-1 listant les communes concernées par la carte de sismicité nationale ;

Vu la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Moselle de septembre 2008 réalisée par le BRGM ;

Vu la demande de pièces manquantes en date du 23/10/2023 et du 04/12/2023 ;

Vu les pièces manquantes fournies en date du 20/11/2023 et du 02/01/2024 ;

Vu la consultation de la Régie des Eaux de la ville de Phalsbourg en date du 23/10/2023 ;

Vu l'avis favorable d'Enedis, assortie de prescriptions en date du 30/10/2023 ;

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, service d'assainissement en date du 15/11/2023 ;

Vu l'avis réputé favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelle et du Service Régionale de l'Archéologie en date du 24/11/2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire **PC05754023P0017** est **ACCORDE**.

**Article 2**

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que le projet objet de la demande doit respecter les prescriptions imposées par les services consultés.

PHALSBOURG, le 11/01/2024